7A-Suivi des pratiques susceptibles d'impacter les cours d'eau

N° et Titre Objectif:

7-Etre vigilant et réactif vis-à-vis de toutes espèces ou pratiques susceptibles d'impacter les populations d'apron

Domaine:

Gestion/protection

Priorité:

Forte (1)

Région(s) concernée(s):

Bassin rhodanien

Contexte et enjeux:

Les cours d'eau présentent de nombreux usages et le développement des activités de loisirs a connu un essor important. La fréquentation est globalement en augmentation. A travers les différentes activités telles que la baignade, la randonnée aquatique, le canoé-kayak, le canyoning, la pêche, c'est l'impact du piétinement qui interroge. L'Ardèche et ses affluents la Beaume et le Chassezac sont une destination touristique prisée, la vallée de la Drôme est également fréquentée, tout comme les gorges du Verdon. Dans les gorges de l'Ardèche lors des pics de fréquentation, ce ne sont pas moins de 3200 canoës sur une journée qui ont pu être dénombrés en 2015 lors d'une étude de fréquentation menée par les structures gestionnaires de sites N2000. Une enquête menée dans le cadre de cette même étude nous apprend que 83% des sondés pratique la baignade. En 2018, 2 330 000 nuitées de touristes occasionnels ont été enregistrées sur le secteur de présence de l'apron dont 60% sur juillet et aout et atteignant 80% entre juin et septembre. (ADT de l'Ardèche). Il est à noter que dans le cadre de l'élaboration du PDM annexé au SDAGE 2021-2027, une mesure MIA0701 « Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel » est pressentie sur les 2 sous bassins versants que sont le Chassezac et la Beaume [et l'Ardèche].

Globalement, les pratiques constatées sur ces territoires touristiques sont les suivantes:

- édification de barrages de galets
- aménagements des radiers pour passage d'embarcations
- pêche à l'épuisette
- baignade
- randonnée aquatique
- canoë-kayaks

Les impacts pressentis sont les suivants: piétinement, diminution de la ressource trophique, augmentation de la turbidité, dégradation de la qualité de l'eau, rupture de continuité, dégradation des habitats, conflits d'usage...

Outre les pratiques liées aux loisirs, ce sont globalement l'ensemble des activités anthropiques, autrement dit les I.O.T.A: Installations, Ouvrages, Travaux et Activités en cours d'eau qui nécessitent d'être suivis et évalués au regard de leur potentiel impact sur l'apron.

Résultats attendus ou question à laquelle on cherche à répondre:

- Vigie sur l'émergence de nouvelles pratiques et usages
- Caractérisation des comportements et évaluation des impacts potentiels sur les cours d'eau
- Meilleure prise en compte de l'apron dans l'évaluation des incidences des I.O.T.A
- Identifier les actions mises en place et à mettre en place
- Evaluer l'efficacité des actions

Acquis PNA 2012-2016:

Etude de caractérisation des effets du piétinement dans les gorges du Verdon porté par le PNR du Verdon en 2015-2016 dont les principaux résultats sont les suivants: Impact et nature du piétinement démontrés à l'échelle de l'habitat, impact visible rapidement dès le début de saison, impact sur l'ensemble des macroinvertébrés aquatiques et végétation aquatique. Le piétinement ne semble pas porter atteinte à la qualité biologique du secteur.

Etude d'impact environnemental, socio-économique et juridique des activités d'eau vive sur les milieux aquatiques de la rivière Drôme.

Description de l'action:

Cette action nécessiterait la création d'un groupe de travail afin de faire un état des lieux des différentes démarches engagées sur chacun des territoires confrontés aux problématiques de surfréquentation et s'enrichir des retours d'expériences.

Un lien important est à faire avec les actions de sensibilisation et d'informations, les outils de communication puis également sur de possibles outils réglementaires à mettre en place.

Le déploiement de brigades vertes sur plusieurs territoires pourrait permettre la mise en œuvre d'un protocole simplifié sur des stations de référence comprenant des sites peu fréquentés et très fréquentés afin de décrire et caractériser:

- la faune aquatique
- le colmatage
- la présence de biofilm sur les galets...
- la turbidité
- les pratiques observées
- la fréquentation...

Puis effectuer un suivi photographique qui peut être très parlant et pédagogique.

L'objectif serait de mettre au point une fiche de suivi de stations que les écogardes pourraient renseigner durant la saison estivale sur un panel de stations.

L'objectif in fine est de caractériser les pratiques pouvant générer un impact négatif sur le milieu et identifier les actions à mettre en place ou à poursuivre, puis les évaluer.

- Par ailleurs, cette action a pour objectif une meilleure prise en compte de l'espèce dans l'évaluation des incidences des I.O.T.A en cours d'eau. Une réflexion est à engager au sein d'un groupe de travail pour définir les outils les plus efficaces. Un protocole de suivi standard des incidences des I.O.T.A. en cours d'eau sur cette espèce pour les pétitionnaires et bureaux d'études concernés pourrait être une piste.

Calendrier de réalisation:

A définir

Indicateurs de suivi:

Nombre de stations suivies Nombre de réunions

Indicateurs de réalisation:

Rapport annuel brigade de maraudage Rapport d'étude ou de stage pour mise au point de protocole Rapport d'évaluation

Pilote de l'action et pilote(s) associé(s):

EPTB, SGGA, SMRD, FDPPMA, PNR du Verdon, DREALs et DDTs

Partenaire(s) pressenti(s):

FDPPMAs, OFB, CEN AURA, FNE

Coûts estimatifs:

Financements pressentis:

Agence de l'Eau, DREAL, à préciser

Autres espèces bénéficiant de l'action de manière directe ou indirecte:

L'ensemble de la faune aquatique